



EB-2016-0226
EB-2016-0227

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE DE
XOOM Energy ONT, ULC
Demande de permis d'agent de commercialisation de gaz et de permis
de détaillant d'électricité

La requête

XOOM Energy ONT, ULC a déposé deux requêtes datées le 18 juillet 2016 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») en vertu des articles 50 et 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi ») en vue d'obtenir, respectivement, un permis d'agent de commercialisation de gaz et un permis de détaillant d'électricité. La délivrance de ces permis permettrait au requérant de commercialiser du gaz naturel et de vendre de l'électricité au détail en Ontario.

La décision concernant les requêtes sera rendue par un employé de la CEO à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la Loi. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur ces demandes.

Comment consulter la requête

Pour consulter un exemplaire de ces requêtes, rendez-vous sur la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez les numéros de dossier EB-2016-0226 et/ou EB-2016-0227 dans la case « Trouver une requête ». Un exemplaire peut être aussi consulté aux bureaux de la CEO et de XOOM Energy ONT, ULC aux adresses indiquées plus bas.

Comment participer

Les personnes intéressées peuvent participer à l'audience des requêtes de la Commission en suivant les étapes décrites dans le présent avis.

Audiences orales ou écrites

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. La CEO entend procéder avec les présentes requêtes par voie écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer la raison. Vous devez présenter vos observations à la CEO et à XOOM Energy ONT, ULC d'ici le **25 août 2016**.

Demandes de renseignements

Si vous désirez obtenir des renseignements du requérant, en plus des documents relatifs à la requête déposés auprès de la CEO (les « pièces déposées ») et qui sont relatifs à l'audience, vous devez déposer une demande de renseignements par écrit auprès de la CEO et en faire parvenir un exemplaire au requérant au plus tard le **29 août 2016**. Assurez-vous de mentionner la page ou l'élément en question des pièces déposées dans chaque demande de renseignements.

Le requérant doit déposer auprès de la CEO des réponses complètes aux demandes de renseignements et les présenter à toutes les parties, au plus tard le **12 septembre 2016**.

Observations écrites

Vous pouvez exprimer votre point de vue concernant les requêtes en déposant des observations écrites auprès de la CEO. Vous devez présenter vos observations à la CEO et à XOOM Energy ONT, ULC d'ici le **26 septembre 2016**.

Si XOOM Energy ONT, ULC entend répondre aux observations, ses réponses écrites doivent être déposées auprès de la Commission et à toute autre partie qui a présenté des observations écrites d'ici le **10 octobre 2016**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public, ce qui signifie qu'elles seront disponibles pour consultation aux bureaux de la CEO et seront publiées sur le site Web de la CEO. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, la CEO en supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales) (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne), avant de les verser au dossier public. Toutefois, le nom de la personne et le contenu de ses observations feront partie du dossier public.

Comme il a été mentionné ailleurs dans cet avis, vous devez fournir une copie intégrale de vos observations écrites (incluant votre nom, vos coordonnées et le contenu de vos observations) au requérant.

Comment déposer des documents auprès de la Commission

Toutes les observations écrites déposées auprès de CEO doivent citer les numéros de dossier EB-2016-0226/EB-2016-0227. Elles doivent également indiquer clairement le nom et l'adresse postale de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, si possible, une copie électronique en format Word et en format PDF consultable à la CEO, et une copie au requérant. Toutes les observations écrites envoyées à la CEO doivent être adressées à la secrétaire de la CEO à l'adresse indiquée ci-dessous, et être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

De plus amples renseignements?

Pour de plus amples renseignements sur la façon de participer, veuillez cliquer sur l'onglet « Participer » dans le menu « La CEO et vous » sur la page Consommateurs du site Web de la CEO, www.ontarioenergyboard.ca. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler le 1 877 632-2727 (sans frais) pour obtenir des renseignements sur la procédure et les modalités de participation.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS OU DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA CEO PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses**Commission de l'énergie de l'Ontario :**

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission
Dépôts :
www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/
Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Téléphone : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télécopieur : 416 440-7656

Requérant :

XOOM Energy ONT, ULC
1700, 421 – 7^e Avenue S.O.
Calgary (Alberta) T2P 4K9
À l'attention de Julia Loney

Courriel : julia.loney@mcmillan.ca
Téléphone : 403 531-4717
Télécopieur : 403 531-4720

FAIT à Toronto le 8 août 2016

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission